

MIRAGE DÉMOCRATIQUE ET IMMOBILISME POLITIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU CAMEROUN

DEMOCRATIC MIRAGE AND POLITICAL IMMOBILISM IN SUB- SAHARAN AFRICA: THE CASE OF CAMEROON

Azirilou Ndam Nsangou*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2021.2.02

Published Online: 2021-12-30

Published Print: 2021-12-30

Abstract

The objective of this work is to understand the strategies that have been put in place by the Biya regime in order to lock the controls of the central power in Cameroon. To achieve this, we used a qualitative investigative method, combining techniques of documentary research, direct observation and interviews. It appears that to stay in power in perpetuity, Paul Biya relied on a form of "belly politics" based on clientelism and electoral donation on the one hand. On the other hand, he knew how to put in place an authoritarian democratization allowing him to manipulate the constitution to represent himself for life, to obtain the triumph of the ballot boxes thanks to the electoral tampering with which his "Creatures" are responsible, and to ensure the control of social and political order through efficient use of coercive and repressive resources. All of these make up what we have chosen to call the democratic mirage.

Keywords: clientelism, Creature, political immobility, democratic mirage.

Introduction

Les racines de la démocratie s'étendent dans l'organisation politique née à Athènes au V^e siècle avant J.C, fondée sur le gouvernement

* Azirilou Ndam Nsangou, Étudiant chercheur, Université Rennes 2. Contact : azikiloujamile@yahoo.fr

direct du peuple. L'historien Thucydide parlait de ce régime politique comme étant celui à l'intérieur duquel les décisions émanent de la majorité et non pas de la minorité. C'est le gouvernement du peuple (le plus grand nombre) par le peuple (la majorité). Ces dernières années ont été les témoins de l'expansion rapide et englobante de la démocratie. Celle-ci s'est progressivement imposée comme le modèle de gouvernement le plus compatible au progrès et au développement durable des sociétés modernes. Ainsi, après les années 1975, s'est opérée la « troisième vague de démocratisation », marquée par une importante transition démocratique un peu partout dans le monde. Il faudra attendre les années 1990 pour assister à une entrée historique des pays de l'Afrique Subsaharienne dans cette galaxie politique.¹ Ce qui entraîna des transformations importantes en termes d'alternance au pouvoir, de respect des libertés individuelles, d'égalité de droit des citoyens dans certains de ces pays dont le Bénin restera le modèle. De telles transitions ont été rendues possibles grâce à l'instauration du multipartisme qui marqua non seulement la fin des régimes autoritaires bâtis sur le système de parti unique, mais également l'organisation d'élections libres à la faveur de la compétition politique. Par ailleurs, la consolidation véritable du modèle démocratique va se heurter aux résistances et persistance de l'autoritarisme au sein de ces certains de pays : tel semble bien être le cas du Cameroun.

En effet, depuis bientôt quatre décennies, l'espoir d'une transition démocratique du pouvoir semble s'être évaporé au sein de cette société dominée par « *l'un des systèmes de gouvernement parmi les plus opaques, les plus centralisés et les plus prosaïques de l'Afrique postcoloniale* ». ² L'illusion voilée d'une promesse de démocratisation faite par le président Biya en début de son règne dans les années 1982, fait finalement irruption au moment où sa ferme volonté de confiscation du pouvoir a fini par susciter la répulsion populaire tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays ; une répulsion populaire qui se traduit d'avantage par la multiplication d'appels

¹ V., entre autres, Simona Jişa, Sergiu Mişcoiu et Buata Malela (dir.), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris : Editions du Cerf, 2018, pp. 7-9 et 345-347.

² Achille Mbembe, « Au Cameroun, le crépuscule d'une dictature à huis clos », *Le monde Afrique*, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/10/09/au-cameroun-le-crepuscule-d-une-dictature-a-huis-clos_5198501_3212.html, 2017.

à la démission du pouvoir et d'expression de soif du changement total du gouvernement.

L'élection présidentielle du 7 octobre 2018 restera gravée dans les annales de l'histoire camerounaise avec le marqueur des plus belles occasions d'extériorisation du ras-le-bol populaire à l'égard du régime Biya, le RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais). Non seulement, elle a été le témoin de l'émergence d'une nouvelle figure de l'opposition qui a su mettre en mal les « technologies » classiques de domination de cette machine politique, mais elle a également stimulé une forte mobilisation des populations (semblable à celle des années 1991) autour d'un objectif commun : en découdre avec le régime de Biya par tous les moyens. Cette expression de « soif du changement politique » au Cameroun a été largement véhiculée à travers un langage commun à tous les citoyens le long des rues : « *Paul Biya doit partir, Paul Biya must go* ». Par la même occasion, s'est formée une atmosphère de tension et de violence entre forces de l'ordre et manifestants. La peur de « disparaître » pour faire « triompher » le changement n'a pas sommé la bravoure de la plupart des camerounais, surtout ceux de la diaspora, qui ne voient plus que dans la violence l'unique espoir de venir à bout d'une dictature perpétuelle.

L'épicentre des tensions par excellence contre le régime au pouvoir est sans aucun doute le Nord-Ouest et le Sud-ouest (le NOSO ou la partie anglophone) du Cameroun, qui est, depuis 2016, le théâtre d'une guerre séparatiste connue sous l'appellation de *crise anglophone*, et dont le bilan humain à ce jour se chiffre en milliers de morts et de déplacés internes et externes. Cette crise a saisi l'opportunité exhibée par le scrutin de 2018 pour retentir, en rendant quasi impossible le déroulement de l'élection dans la plupart des localités des régions anglophones. Eu égard aux importantes pertes en vies humaines, la crise anglophone n'est pas passée inaperçue aux yeux de la communauté internationale qui s'adjure depuis lors au débat sur l'état de droit et la démocratie au Cameroun, faisant ainsi croître la pression sur le gouvernement de Paul Biya.

A la faveur des figures politiques nouvelles telles que le Professeur Maurice Kamto du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), Cabral Libii³ du parti UNIVERS, et Joshua Osih du Social Démocratic Front

³ Cabral Libii est actuellement député à l'Assemblée Nationale du Cameroun et Président du parti PCRN (Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale).

(SDF), pour ne citer que ces trois exemples, l'opposition aura quant à subit un dynamisme qui laissait transparaître l'assurance de l'émergence d'une nouvelle page de l'histoire politique du Cameroun. Ces leaders de l'opposition ont tenté avec succès, d'une manière ou d'une autre, de captiver l'attention des populations par la fourniture de programmes politiques pertinents, respectivement au sein de leurs différents partis politiques – tout en mobilisant des stratégies innovantes en termes de contrôle électoral et de résistance nationale visant à déjouer la traditionnelle supercherie électorale du parti au pouvoir.

Entre soulèvement populaire, dynamisme des partis politiques d'opposition, crise sécessionniste et pression internationale, les chances d'une alternance n'auraient jamais été aussi grandes au Cameroun.⁴ Toutefois, malgré la consistante mobilisation de tous ces ingrédients électoraux à la faveur de l'opposition, Paul Biya, âgé de 87 ans, est parvenu, à se faire réélire avec dextérité pour un septième mandat consécutif ; déjouant ainsi tous les espoirs et pronostics transitionnistes du pouvoir avec un score de 71,09 % du suffrage contre 14,40 % pour Maurice Kamto, 6,32 % pour Cabral Libii et 3,35 % pour Joshua Osih.

L'opposition camerounaise se retrouve alors désarmée face à la superpuissance du parti RDPC, car toutes tentatives d'une révolte par les urnes semblent, comme le souligne Achille Mbembe, vouées à l'échec. Le système politique camerounais révèle ainsi l'image d'un mirage démocratique, dans la mesure où il donne une apparence démocratique, sans pour autant l'être de l'intérieur. La dictature en place contrôle et instrumentalise l'arme de la démocratie, surtout l'argument électoral, pour légitimer sa position et conforter sa domination sur les partis de l'opposition. Ce qui invite à se demander : comment le mirage démocratique participe-t-il à la reproduction perpétuelle de l'hégémonie politique du régime Biya au Cameroun ? Notre argument est que : afin de se maintenir au pouvoir à vie, le président Biya a mis en place un *mirage démocratique* afin de dissimuler son autoritarisme, et obtenir la légitimité de son pouvoir sur la scène nationale et internationale. Il procède ainsi par une démocratisation autoritaire et une politique du ventre. Pour réaliser ce

⁴ Roxana Mateş, "Cameroun : analyse de la littérature sur la crise sécessionniste anglophone", in Simona Jişa, Sergiu Mişcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris : Editions du Cerf, 2021, pp. 43-59

travail, nous procédons par une recherche qualitative qui s'appuie sur la recherche documentaire, les entretiens et l'observation de la scène politique camerounaise.

Définir le mirage démocratique

Tenter de définir un concept « nouveau », c'est accepter, dans un premier temps, d'assumer le risque initial de l'abstraction, et s'efforcer par la suite, à proposer des illustrations qui visent à attester de sa validité sous différentes déclinaisons, afin de rendre intelligible un phénomène précis.

L'enclenchement de la troisième vague de démocratisation selon l'expression de Samuel Huntington a été, sous l'effet de l'instauration du pluralisme politique, de l'Etat de droit et de l'organisation d'élections libres et justes⁵, le vecteur de l'alternance et du changement de leadership politique dans la plupart des pays africains. La remarquable mobilisation des systèmes de gouvernement vers la démocratie libérale et sa généralisation avait alimenté l'espoir d'une entrée irréversible du continent africain dans la « galaxie des pays démocratiques »,⁶ jusqu'à ce que l'épreuve de la réalité vienne dévoiler, une décennie après leur avènement, le caractère « fondationnel »,⁷ réversible et même régressif de l'évolution de ces transitions démocratiques. Ces dernières prenaient désormais l'allure d'un « mirage démocratique ». Nous entendons par là un régime politique qui présente de loin l'image d'une démocratie véritable, et dont son observation en profondeur révèle tout autre chose : de l'autoritarisme, de la dictature. Cela s'assimile à ce qu'Owona Nguini qualifie dans le contexte camerounais de « *démocratisation-janus* » ;⁸ « une démocratisation biface qui oscille entre pluralisme et autoritarisme ». Ce concept permet dans le cadre de ce travail, de rendre intelligible le phénomène du recul démocratique,

⁵ Voir Sergiu Miscoiu (dir.), *Recul démocratique et néo-présidentialisme en Afrique centrale et occidentale*. Edité par Institutul European, 2015, p. 11

⁶ Babacar Guèye, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Le Seuil « Pouvoir »*, 2009/2 n° 129, pp. 5-26

⁷ Selon l'expression de Guillermo O'Donnell et Philippe Schmitter, *Transitions from Authoritarian Rule. Tentative Conclusion about Uncertain Democracies*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1986. Cité par Babacar Guèye, *Op.Cit.*

⁸ Eric Mathias Owona Nguini « La gouverne politique et institutionnelle du Cameroun à l'épreuve de la démocratie pluraliste : de la démocratisation-janus », *Enjeux*, n° 52, 2017, pp. 10-17.

voire de son déficit dans les pays de l’Afrique subsaharienne, en cherchant dans les profondeurs des phénomènes sociaux « cachés », les explications au système politique « apparent ». Car comme le souligne Jean Ziegler:⁹ « tout système culturel, toute idéologie, toute religion – masque, cache, ment et révèle tout à la fois. Ce qui est le plus caché est le plus véridique. Ce qui est montré est à expliquer par ce qui ne se montre pas ».

Le mirage démocratique se veut le travestissement de la dictature dans les principes démocratiques. Car, de la même manière qu’un mirage provoque une déformation de l’image observée en donnant l’impression que l’objet regardé se situe à un endroit autre que son emplacement réel, bon nombre de chefs d’Etats de l’Afrique subsaharienne comme au Cameroun, au Gabon, en RDC, au Tchad, en Guinée Equatoriale ont entre autres, entrepris d’une manière ou d’une autre, sous l’effet de la pression internationale et des mouvements nationalistes qui ont donné matière à la libéralisation politique dans les années 1990 par le truchement des conférences nationales – d’instrumentaliser la démocratie en vue de légitimer leur emprise sur le pouvoir. Ainsi, bien que le parti unique semble s’être effrité, le divorce entre démocratisation et autoritarisme n’a pas été effectif au Cameroun. Bien au contraire, l’autoritarisme de l’ancien parti unique s’est revêtu du manteau de la démocratie pour mieux s’exprimer à l’écart des regards critiques et autres discours internationaux, et afin de résister au vent violent de la troisième vague de démocratisation qui soufflait sur les anciennes dictatures générées par le colonialisme.

Pour Karl Popper, la démocratie renvoie à la capacité ou la possibilité qu’incarne le peuple en vue d’exercer un contrôle institutionnel sur les dirigeants. Dans son célèbre ouvrage *La société ouverte et ses ennemis*, il voit dans le pouvoir qu’a le peuple d’apprécier les résultats des actions menées par les dirigeants, ainsi que sa capacité de s’en débarrasser sans procéder par la violence ou la révolution, c’est-à-dire l’effusion du sang, la caractéristique principale de la démocratie. Et donc, si cette capacité d’évincement par le peuple de ceux à qui il a confié des responsabilités collectives, représente si bien le moyen par excellence d’éviter les abus de pouvoir,¹⁰ le peuple semble être dépossédé de cette souveraineté dans la plupart des pays de l’Afrique subsaharienne. Les récents coups d’Etat en

⁹ Jean Ziegler, *Retournez les fusils ! Manuel de sociologie d’opposition*, Seuil, 1980.

¹⁰ Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Ed. Seuil, Paris, tome 1, 1979, pp. 101-107.

Guinée, au Mali, les récurrents conflits politiques en Côte d'Ivoire, au Tchad, en RCA, au Gabon, l'émergence des révoltes populaires au Cameroun, au Burkina-Faso, au Soudan, en RDC entre autres, attestent non seulement de la fragilisation des institutions, mais surtout de l'illusion du « pouvoir par le peuple et pour le peuple ».¹¹ Dans cette optique, les élections dites libres et transparentes ne constituent qu'un poison politique dont la plupart de ces régimes au pouvoir servent à l'opposition en vue de provoquer leur suicide dans les urnes. Ce sont des cordes électorales dont parle Jean-François Bayart, qui leur sont offertes pour se pendre. En réalité, tous les moyens sont mis en œuvre en amont dans le dessein de garantir la victoire des dirigeants au pouvoir avant même la tenue du scrutin qui, pour sa part, ne constitue qu'une formalité : en Afrique « on n'organise pas les élections pour les perdre, mais pour la gagner » comme le disait l'ex-président du Gabon, Omar Bongo.

L'illusion du principe de liberté d'expression et d'égalité de droit s'est avérée à plusieurs égards dans nombre de ces Etats dits « démocratiques ». Un simple regard jeté sur la réalité sociale des pays subsahariens en général et au Cameroun en particulier permet de faire un tel constat : comment parler de liberté d'expression et/ou de manifestation lorsque des citoyens sont détenus pour avoir participé à des rassemblements politiques ou pour avoir exprimé leur désaccord vis-à-vis du régime au pouvoir à travers une marche pacifique ! Lorsqu'un citoyen est contraint de se fondre en larmes, demandant pardon au Chef de l'Etat après avoir dénoncé la mal gouvernance dans son pays – au risque de ne pas « voir ses enfants grandir » !¹² Lorsque l'autorisation de manifestation est refusée à répétition aux partis de l'opposition ! Etc. L'indépendance de la justice a pour sa part, depuis longtemps, été un slogan pour diluer le contrôle total de tous les pouvoirs par un seul individu. Elle ne saurait d'ailleurs être autrement lorsque la nomination des juges dépendra du décret du Chef de l'Etat, afin d'assurer l'instrumentalisation de la justice. Tous ces éléments constituent entre autres le voile qui empêche la

¹¹ V. Sergiu Mișcoiu, *Au pouvoir par le Peuple! Le populisme saisi par la théorie du discours*, Paris : l'Harmattan, 2012.

¹² Cette phrase : « je veux voir mes enfants grandir », prononcée par l'artiste musicien Longue Longue en larmes, présentant des excuses au président Biya, est devenue virale sur les réseaux sociaux en 2019.

perception réelle des faits dans une dictature déguisée. Jean-Bruno Tagne¹³ permet à cet effet de remarquer que depuis l'indépendance de ce pays, les élections n'ont jamais représenté une compétition loyale qui garantit l'égalité de chance aux différents partis politiques. Au contraire, elles ont été depuis le temps d'Ahidjo à celui de Biya, un simple outil permettant de légitimer un pouvoir contrôlé par un système déterminé à se maintenir : « le gouvernement perpétuel ». D'où les multiples contestations des résultats électoraux au Cameroun.

L'évidence est plus que claire : les efforts du gouvernement perpétuel de Biya n'ont été consentis depuis environ quatre décennies que pour la consolidation de son *statu quo* politique ; ce que Fred Eboko et Patrick Awondo qualifient d'« Etat stationnaire ».¹⁴ Il faut y voir « *une organisation politique qui produit un système d'allégeances clientélistes dont l'objectif central est la conservation du pouvoir, [qui...] met à profit les ressources du pays et celles des partenaires internationaux, mobilise les élites administratives pour nourrir son dessein de perpétuation du pouvoir* ». ¹⁵ Cette conception renvoie à une sorte de conquête de légitimité d'une entreprise de reproduction politique par la mobilisation de tous les moyens efficaces au sens machiavélique. Le mirage démocratique est dans cette optique une technique de confiscation du pouvoir par la mise en place d'un semblant de démocratie : une cosmétique politique.

Dans les lignes qui suivent, nous tenterons de saisir le rôle du mirage démocratique dans la reproduction perpétuelle du pouvoir du président Biya à travers quatre stratégies politiques principales à savoir : la politique du ventre, l'usage de la répression, le tripatouillage constitutionnel et électoral.

I. Du recours à la « politique du ventre » : entre clientélisme et don électoral

Le concept de « politique du ventre » n'est certes pas récent, mais la pertinence qu'elle offre dans l'analyse des sociétés postcoloniales africaines

¹³ Jean Bruno Tagne, *Accordée avec fraude. De Ahidjo à Biya, comment sortir du cycle des élections contestées*. Ed. du Sahel, 2019.

¹⁴ Fred Eboko et Patrick Awondo : « L'Etat stationnaire, entre le chaos et la renaissance », "Politique africaine", 2018/2 n° 150, pp. 5-27

¹⁵ *Ibidem*, p. 7

nous invite sans relâche à la revisiter afin de mieux situer l'évolution des recherches concernant ces pays. Elle renvoie, en effet, à un phénomène social total tel que l'entendait Marcel Mauss.¹⁶ Elle consiste en la redistribution, par le haut, des prébendes et des divers avantages du pouvoir. Cette redistribution met en jeu un ensemble de pratiques socio-politiques et économiques, caractéristiques des luttes acharnées menées par des individus (en l'occurrence une minorité), en vue d'occuper des espaces symboliques qui leur élargissent les possibilités de satisfaction matérielle. Une telle pratique s'observe généralement dans les sociétés de l'Afrique subsaharienne, où l'Etat présente l'aspect d'un « Rhizome ».¹⁷

De la sorte, la priorité pour ceux qui ont en charge l'exercice du pouvoir, comme au Cameroun, semble ne pas être l'amélioration des conditions de vie des populations, mais l'accumulation primitive et personnelle des richesses et de gloire. En ce sens, le terme « manger » désigne, dans le contexte camerounais, des envies et des pratiques autres qu'alimentaires : il traduit avant tout « *les activités d'accumulation, qui ouvrent la voie à l'ascension sociale et qui permettent aux détenteurs de la position de pouvoir de « se mettre debout »* ». ¹⁸ C'est d'ailleurs ce que traduisent les expressions « on lui a enlevé la bouffe » ou « on lui a donné la bouffe », lorsque par exemple un décret présidentiel vient relever un ministre, directeur, préfet ou cadre administratif de ses fonctions ; ou dans le cas contraire, lorsqu'il s'agit d'une nomination à un poste d'envergure. De la même manière, parce que l'octroi du crédit par les banques est le plus souvent conditionné par des considérations politiques, on parle au Cameroun de « *kel di* », ce qui signifie en langue locale « aller manger ». Cette expression de la « politique du ventre » se traduit au Nigéria par « le partage du gâteau national » ; en Afrique orientale, la fonction se nomme *kula*, c'est-à-dire « manger » en swahili – tandis que les Congolais parlent de « deuxième bureau ».¹⁹

¹⁶ Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris : Fayard, 1989, Nouvelle édition 2006, p. 12

¹⁷ Pour Bayart, l'Etat postcolonial fonctionne comme un rhizome de réseaux personnels qui assure la centralisation politique et la gouvernementalité par l'appui des liens de parenté, de cooptation, d'alliance et d'amitié.

¹⁸ *Ibidem*, p. 12

¹⁹ Jean-François Bayart, *Op. Cit.*, p. 12

Entant que stratégie de reproduction politique, la « politique du ventre » se veut une sorte de contrat qui se traduit de la manière suivante dans les interactions entre le chef de l'Etat et ses partisans : « *battez-vous pour ma réélection, et vous serez nommés ou maintenus à des postes de responsabilité élevés* ». Nous observons cette stratégie à travers les grilles d'analyse clientélistes en général, et du « don électoral » particulier, comme formes d'expression modernes de la politique du ventre.

I.1- Formation des réseaux clientélistes et contrôle total de l'ordre politique et social

De façon générale, le clientélisme politique est le fait pour un individu de s'appuyer sur des clientèles pour élargir son pouvoir politique. La clientèle renvoie ici à l'ensemble des partisans et/ou électeurs d'un parti ou d'un homme politique. Cette pratique est assez courante, et reste profondément ancrée dans le jeu politique au Cameroun. Son rôle dans la monopolisation et la pérennisation de l'hégémonie politique du régime Biya est non négligeable. Depuis l'instauration du système de parti unique, cette technique a d'abord servi de serrure au président Ahidjo pour verrouiller les commandes du pouvoir central, avant de devenir une arme centrale dans l'implémentation du projet de « gouvernement perpétuel » de Paul Biya depuis son accession à la magistrature suprême et suite à la restitution du multipartisme dans les années 1990. Cela n'est rendu possible que grâce à un groupuscule de partisans qui assurent l'annexion systématique et le contrôle stratégique de la quasi-totalité du territoire national : ces personnalités constituent ce qu'on qualifie couramment de « Créature de Paul Biya ».

En effet, la notion de « Créature », largement employée dans l'espace publique camerounais résulte d'un discours prononcé en 2011 par le ministre camerounais de l'Enseignement supérieur, Jacque Fame Ndong, actuel Ministre d'Etat du même département ministériel. Ce dernier laissait alors entendre : « Nous sommes tous les créatures ou les créations du Président Paul Biya ; c'est lui qui a droit à la gloire de tout ce que nous faisons. Aucun de nous n'est important, nous ne sommes plus que ses serviteurs ou, mieux encore, ses esclaves ». Cette déclaration rapidement devenue virale amène à appréhender la « Créature » comme toute élite politico-administrative dont : « les ministres, secrétaires d'Etat et

assimilés, les directeurs généraux et directeurs centraux, les commissaires spéciaux, les hauts représentants de l'Etat et délégués permanents du parti, les gestionnaires du budget et plusieurs autres sous-catégories de ces personnes », qui doit sa carrière à un décret présidentiel.²⁰ Toutes ces figures auxquelles s'ajoutent les autorités traditionnelles et religieuses²¹ participent à la consolidation de « l'Etat stationnaire ».

L'édifice clientéliste du régime Biya s'est également bâti sur les soubassements d'un certain nombre d'intellectuels parmi les plus éminents du milieu académique dont les prises de positions sur des grandes questions de société ont un impact considérable au milieu des masses. Ils défendent ainsi l'idéologie *rdpciste*, s'opposent à toute sorte d'opinions contradictoires qui démasqueraient les défaillances de l'action publique. Ces intellectuels issus de plusieurs confessions disciplinaires, se transforment généralement, pour la plupart, en « intellectuels organiques », instrumentalisent le discours scientifique pour promouvoir l'image du parti au pouvoir. Ils ont en charge l'analyse de l'évolution des contextes socio-économiques et politiques du pays. Ils proposent, de façon permanente des méthodes appropriées au gouvernement central afin d'éviter tout risque de soulèvement populaire et contourner les crises diverses qui traversent le pays depuis des années. La cooptation et l'entretien de leur « ventre » par le régime en place les poussent ainsi à aller à l'encontre des principes de l'objectivité et de l'honnêteté intellectuelle ; à opérer un changement brusque de paradigme dans leur prise de position sur des questions sensibles.²² Généralement, ces intellectuels organiques sont réputés, en début de carrière, pour leurs critiques à l'égard système de gouvernance du RDPC. Mais en fin de carrière ou presque, ils finissent par rejoindre le camp de la dictature dont ils furent le symbole de la dénonciation. Car en réalité, toutes les critiques intellectuelles se sont avérées impuissantes face à la machine politique du gouvernement perpétuel de Paul Biya. Deux possibilités se présentent les intellectuels

²⁰ Sergiu Mișcoiu, Louis-Marie Kakdeu, "Authoritarian clientelism: the case of the president's 'creatures' in Cameroon", in *Acta Politica*, No. 1, Vol. 56, 2021, pp. 1-29.

²¹ En 2018, le Conseil National des Chef Traditionnels du Cameroun a manifesté son soutien indéfectible à Paul Biya à travers leur appel à la candidature de celui-ci, <https://www.crtv.cm/2018/07/presidentielle-2018-paul-biya-le-choix-des-chefs-traditionnels/>

²² Le cas de l'éternel débat sur la forme de l'Etat, le problème anglophone, la corruption, etc.

camerounais : soit ils acceptent de se rallier au projet du régime au pouvoir, en se garantissant, par la même occasion, les chances d'une ascension dans le milieu administratif et académique. Soit ils s'opposent à l'idéologie du régime Biya, adoptent une posture critique des exactions de son pouvoir, anéantissant ainsi toute chance d'une ascension administrative qui soit proportionnelle à leur mérite.

Certains partis politiques de l'opposition ne se font pas rares au sein de cette clientèle politique du RDPC. En effet, la plupart d'opposants camerounais n'aspirent vraisemblablement pas à accéder au pouvoir. Leur vocation est au contraire de disperser l'électorat afin d'éviter une réelle mobilisation populaire et collective qui entraînerait la transition démocratique du pouvoir. Ils constituent ce que l'on qualifie de « l'opposition du ventre ». Une opposition qui ne cherche qu'à prélever sa part dans le partage du « gâteau national ». En réalité, après plusieurs tentatives stériles de renversement du régime au pouvoir, ces opposants sont persuadés de l'incapacité de l'opposition ; ce qui les amène à devenir alliés du RDPC de Paul Biya. Dès lors, ils mènent des campagnes électorales à la faveur de ce dernier, mobilisent leurs membres et électeurs pour sa cause, et lui garantissent une écrasante victoire aux différentes élections présidentielles. Celle de 2018 a permis d'observer un tel phénomène à travers la coalition de 20 partis politiques (« *Collectif des 20* »), qui ont déclaré leur soutien total à Paul Biya. Car selon eux, il réunit « les qualités et les atouts nécessaires pour maintenir la paix ».²³ Il faut pour autant remarquer que la plupart des leaders de ces partis associés du RDPC sont soit membres du gouvernement,²⁴ soit d'anciens redoutables détracteurs du pouvoir qui se sont reconvertis en défenseurs de Paul Biya.²⁵

²³ Présidentielle 2018, 20 partis politiques soutiennent Paul Biya, <https://www.crtv.cm/2018/07/presidentielle-2018-20-partis-politiques-soutiennent-paul-biya/>

²⁴ Cas de l'actuel Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Issa TCHIROMA Bakary, président du parti FSNC (Front pour le Salut National du Cameroun) ; de BELLO Bouba Maigari, Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs, président du parti UNDP (Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès), etc.

²⁵ On peut citer le cas de Jean de Dieu Momo, actuel Ministre Délégué auprès du Ministère de la Justice Garde des Sceaux. Ce dernier qui traitait le président Biya par le passé « d'assassin », celui qui tue le Cameroun, est devenu le défenseur numéro 1 du chef de l'Etat à l'occasion de l'élection de 2018. Ce qui lui valut cette nomination.

Le type de clientélisme établi dans les régimes semi-autoritaires africains comme le Cameroun est assez particulier et joue un triple rôle grâce au recours étendu à l'influence des « Créature », dans le but d'assurer la réélection du président en exercice : il s'agit de « (1) mobiliser les réseaux locaux et régionaux pour les élections, (2) d'assurer la discipline du parti et leur allégeance aux décisions du président, et (3) d'agir en tant que négociateurs entre le centre de commandement politique qui distribue les ressources et les acteurs locaux fournissant directement le soutien électoral ». ²⁶

Les membres du réseau clientéliste du RDPC sont de ce fait chargés d'établir, d'étendre et de maintenir l'influence et le rayonnement du parti et de son leader Paul Biya auprès du grand public. Pour ce faire, ils ventent et inventent les mérites de ce dernier lors des campagnes électorales durant lesquelles ils s'offrent en spectacle : se livrent en spectacles au rythme des chants et des pas de danse pour, célébrant la gloire et la haute intelligence de leur leader politique. Ils mobilisent les ressources de l'Etat (véhicules, fonds publics, l'armée, etc.) au service du RDPC. Ce qui donne souvent lieu à des occasions de détournements massifs des deniers publics qui, toutefois, sont exempts de poursuites judiciaires, car ne se font que pour le plus grand honneur du « prince ».

Sur les médias et durant leurs descentes sur le terrain, ces « Créature » formulent des farces, ornées de belles paroles et de beaux discours, parfois en déphasage avec la réalité des faits, pour endormir le peuple et obtenir leur soutien électoral. Par la même occasion, ils brandissent toute figure politique de l'opposition d'envergure comme étant une menace pour la stabilité et la cohésion sociale du pays : « Paul Biya est la seule personnalité capable de conduire le Cameroun à son émergence », telle est l'opinion la plus répandue et défendue par ces clientèles à qui l'on doit la pratique du culte de la personnalité du chef de l'Etat à savoir : « le Biyaïsme ».

Les « Biyaïstes » se doivent d'assurer le triomphe politique du régime au pouvoir, à tout prix et même à tous les prix ; le résultat électoral obtenu dans la circonscription électorale de chaque responsable politique étant déterminant pour la conservation de son portefeuille ministériel ou pour sa promotion à un poste plus élevé. En d'autres termes, la

²⁶ Sergiu Miscoiu et Louis-Marie Kakdeu, *Op. Cit.*, p.5

pérennisation du président Biya à la tête de l'Etat camerounais est une opportunité pour les « *gérontocrates* »²⁷ qui l'entourent de préserver leur « *mangement* »²⁸ et de défier les lois de la retraite. Car « la chèvre broute là où elle est attachée ». C'est là le véritable sens de ce que François Bayart appelle la « politique du ventre ».

1.2- « Don électoral » et manipulation des électeurs

Dans le prolongement du clientélisme, un autre mode opératoire de la politique du ventre dans l'implémentation de la stratégie de perpétuation du régime du RDPC réside dans ce qu'Antoine Socpa qualifie de « *don électoral* ».²⁹ Dans une étude comparative sur l'organisation de sociétés mélanésiennes, Marcel Mauss³⁰ définit le don/contre-don comme « *une prestation obligeant mutuellement donneur et receveur et qui, de fait, les unit par une forme de contrat social* ». Parce qu'en effet, le « don » stimule un « contre don ». Le don électoral peut être appréhendé de ce fait comme un contrat fondateur des liens sociaux entre membres d'un parti politique et un groupe d'électeurs. Aussi, constate-t-on qu'au Cameroun « *la pratique du « don électoral » est devenue une réalité massive des développements politiques et qu'elle gouverne désormais les rapports entre marchands politiques et clientèle électorale, voire ethnique* ».³¹

L'observation des processus électoraux au Cameroun révèle une pratique de corruption assez particulière : celle de l'offre de cadeaux par les responsables des partis politiques aux populations (potentiels électeurs) venues assister aux meetings politiques afin de les amener à voter pour le parti au pouvoir. Le don électoral revêt deux formes dans le jeu politique camerounais : les « pressions alimentaires » (corruption matérielle) et les « pressions ethniques » (corruption morale). Les pressions alimentaires

²⁷ La gérontocratie est un régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par les personnes les plus âgées de la société, car jugées plus sages. Le cas du gouvernement camerounais en est une illustration parfaite.

²⁸ On emploie généralement ce concept au Cameroun pour traduire une sorte d'intérêt ou de profit que l'on tire en fonction de son poste ou de la position qu'il occupe dans la société.

²⁹ Antoine Socpa, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », *Cahiers d'Etudes africaines*, Editions de l'EHESS, 2000, pp. 91-108.

³⁰ Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *l'Année sociologique*, seconde série, 1923-1924

³¹ Antoine Socpa, *Op. Cit.*, p. 92

consistent à : « offrir à manger et à boire à son électorat, soit à promettre la nomination d'un fils de la localité à un poste important dans les hautes sphères de l'Etat, soit encore à entrevoir la réalisation d'une infrastructure de développement afin d'obtenir ses suffrages », tandis que les pressions ethniques consistent plutôt « à demander aux électeurs à voter pour leur « frère » ou pour celui qui les parraine ». ³²

Dans un contexte de « rareté matérielle » où le peuple camerounais vit pour la plupart sous le seuil de la pauvreté, c'est-à-dire qu'il a « faim », l'élection devient une opportunité dont se saisit le parti au pouvoir pour le corrompre en lui proposant un troc : son vote contre la « nourriture » ; c'est ce qu'Achille Mbembe qualifie d' « économie de prédation ». ³³ Dans cette optique, la stratégie du régime Biya consiste à faire des promesses d'infrastructures (routes, nouvelles unités administratives, écoles, hôpitaux, forages, etc.), ou à octroyer des offres ponctuelles de denrées alimentaires aux populations d'une région donnée en échange de leur soutien total et indéfectible à l'élection. La réalisation d'une infrastructure dans un village, l'initiative de certains projets de développement à la faveur d'un groupe social donné, est généralement perçue comme un acte de générosité du chef de l'Etat qui, en retour, mériterait la reconnaissance des bénéficiaires dans les urnes. Cette façon de gouverner, Valéry Ntwali la qualifie de « philanthropique » ³⁴; une philanthropie dont l'impact sur la conservation du pouvoir verrouille toute alternative de développement des pays africains. Ainsi, en 2017, le fameux « don du chef de l'Etat » de 500 000 ordinateurs (PBhev) aux étudiants était sans doute teinté d'intention politique pour l'élection présidentielle de 2018. Toutefois, les 75 milliards de FCFA de dette consentis à cette fin n'ont pas réellement favorisé le développement du secteur numérique dans le pays.

La logique du gouvernement perpétuel est donc de maintenir les populations dans la précarité pour faire perdurer un tel troc de génération en génération. Ceci s'explique par le fait que certaines promesses

³² *Ibidem*, pp. 92-93

³³ Achille Mbembe, « Une économie de prédation. Les rapports entre la rareté matérielle et la démocratie en Afrique subsaharienne », *Foi et Développement*, 241, pp. 1-8

³⁴ Valéry Ntwali Nantondo, « Gouvernance philanthropique et conservation du pouvoir en Afrique », 23 p. Dans : Joël Baraka Akilimali et Trésor Makunya Muhindo, *L'Etat africain et la crise postcoloniale. Repenser 60 ans d'alternance institutionnelle et idéologique sans alternative socioéconomique*, Paris : L'Harmattan, 2021.

d'infrastructures, certains chantiers qui démarrent à l'approche des élections sont soit abandonnés, soit interrompus au lendemain de l'élection. On ne s'en souvient qu'à l'approche de la prochaine élection et en fait un nouvel objet de campagne.³⁵ De la même manière, les dons alimentaires n'ont d'impact qu'à l'immédiat, sur le très court terme. L'on a pu observer à plusieurs reprises des scènes de partage de « pain-sardine »,³⁶ du poisson frais, de poulets, de boisson etc. aux populations pendant les campagnes du RDPC.

II. De l'usage de la répression : gouverner par le fouet

Le recours à la répression, ce qu'on qualifie de « gouvernance du bâton », est une vieille technique de l'immobilisme politique qu'emploie le RDPC depuis la tentative de coup d'Etat du 6 Avril 1984 qui alerta le nouveau chef d'Etat sur l'urgence du renforcement des capacités militaires nationales en vue de prévenir tout éventuel soulèvement interne ou attaque externe, qui viendrait perturber la stabilité de son pouvoir.

Les responsables politiques du régime au pouvoir (sous-préfets, gouverneurs, ministres, etc.) n'hésitent pas à recourir aux ressources répressives mises à leur disposition par le pouvoir central pour interdire ou sanctionner toute initiative contestataire, toute mobilisation populaire ou revendication à caractère démocratique ; de peur que soit dévoilé l'illégitimité de l'Etat. Contrairement à certains Pays africains où les mobilisations et les soulèvements populaires ont, parfois avec le soutien de la communauté internationale, provoqué le changement de la forme de l'Etat ou le départ des chefs d'Etats aux allures dictatoriales : les cas du Burkina Faso, du Mali, de la Côte d'Ivoire, de la RDC, de la Libye, de la Tunisie, du Soudan, etc. Paul Biya est parvenu à conserver les commandes de la formation sociale et étatique camerounaise, en dépit de mobilisations collectives fortes (janvier-octobre 1991, février 2008, octobre 2016 et février 2018) contestant son emprise sur le pouvoir central du pays.³⁷

³⁵ Le cas du projet d'électrification de la ville de kyé-ossi (frontière Cameroun, Guinée, Gabon) en dit plus, selon certaines confidences des citoyens que nous avons interrogés.

³⁶ On qualifie les partisans de ce parti de « sardinard », à cause du pain-sardine qu'ils offrent ou reçoivent lors des campagnes électorales.

³⁷ Eric Mathias Owana Nguini et Hélène-Laure Menthong, « « Gouvernement perpétuel » et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018) », *Politiques africaines*, 2018/2 n°150, p. 98

Les poursuites, arrestations et détentions arbitraires d'opposants constituent des mesures d'anesthésie des initiatives révolutionnaires dont l'effet d'entraînement susciterait une mobilisation de masse à la faveur du renversement du statu quo politique du régime en place. Selon les sources d'Amnesty International,³⁸ près de 500 personnes, des militants du MRC pour la plupart, ont été arrêtées à l'occasion des manifestations du 22 septembre 2020, lancées par le parti d'opposition MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun); et au moins 160 sont aujourd'hui en détention. Parmi elles, 13 ont été condamnées à des peines de prison ferme par des tribunaux civils, tandis que 14 ont été renvoyées devant un tribunal militaire. Les protestations des résultats de l'élection présidentielle de 2018 ont donné matière à des scènes de répression violente des manifestants, bafouant ainsi le principe démocratique de la liberté de manifestation. Des images vidéos de policiers tirant à balle réelle sur certains manifestants à l'instar de Me. Michelle Ndoki, ont fait le tour des réseaux sociaux.

Par ailleurs, l'emprisonnement des leaders et membres de partis de l'opposition est une mesure dissuasive qui ralentit l'émergence de toute forme de résistance populaire ou de tout mouvement contestataire contre le gouvernement perpétuel de Biya. Ce fut le cas de l'arrestation de Maurice Kamto (placé en garde à vue à son propre domicile par la suite), de Christian Penda Ekoka, d'Albert Dzungang et de près de 80 autres partisans du MRC le 28 janvier 2019 à Douala : c'est cette réalité que Boris Bertolt qualifie de « *main basse sur la démocratie* » au Cameroun.³⁹ Cette main basse se traduit tant bien par le refus de l'autorisation de manifestations pacifiques que par la répression des manifestants.

Afin de déjouer tout risque de coup d'Etat qui viendrait d'un proche collaborateur ou d'un membre du gouvernement, le Président Biya a mis sur pied une opération dite Epervier. Bien que l'objectif officiel de cette initiative soit la lutte contre la corruption, la réalité en dit tout le contraire. On compte à ce jour environ quatre gouvernements du régime Biya à la prison centrale de Yaoundé (Kondengui); d'autres y laissant

³⁸ Amnesty International, Cameroun, détentions arbitraires et tribunaux militaires, dernier épisode de la répression contre les opposants, 9 décembre 2020

³⁹ Boris Bertolt, *Main basse sur la démocratie. Secrets d'un complot contre Maurice Kamto*. Independently published, 2020, 336 p.

progressivement leur vie.⁴⁰ L'opération épervier paraît plus être un instrument de prévention contre toute tentative de renversement du président Biya par un quelconque membre du gouvernement qu'un organe performant de lutte contre la corruption. Ce dans la mesure où, le Cameroun demeure l'un des pays les plus corrompus du monde : un pays où les médiocres occupent des postes de responsabilité, tandis que les plus performants sont au chômage. Un pays où ceux qui pillent les richesses de l'Etat sont laissés en liberté à partir du moment où ils n'empiètent pas le pouvoir de Biya. Car dans le cas contraire, ils sont rapidement mis hors d'état de nuire.

La crise anglophone est l'exemple parfait de l'implémentation de la stratégie de répression du régime au pouvoir. En effet, la révolte anglophone commence avec le « problème anglophone » qui remonte pour sa part aux revendications corporatistes d'avocats et d'enseignants à la fin de l'année 2016 autour de deux enjeux structurants : un système juridique du *common Law* et un système éducatif anglo-saxon, progressivement abandonnés dans les deux régions anglophones du pays, qui ont vu l'affectation de magistrats et d'enseignants francophones.⁴¹ Par l'intermédiaire de *Cameroon Teachers Trade Union* (Cattu), les enseignants lancent, le 05 octobre 2016, avec l'appui d'autres couches sociales, un mot d'ordre de grève illimitée massivement suivi. Puis, va s'en suivre la grève d'avocats anglophones. Ces derniers réclamant à leur tour la traduction du traité OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) visant la sécurisation de l'environnement juridique des affaires en Afrique ainsi que d'autres instruments juridiques.⁴² Le 21 novembre de la même année, le collectif des enseignants anglophones se mobilise pour une descente dans la rue en vue de protester contre l'affectation d'enseignants francophones dans les établissements anglophones – une contestation soutenue par la revendication de diverses primes de la part des étudiants de l'Université de Buea le 28 novembre. A

⁴⁰ Le cas le plus récent, celui du Pr. Gervais Mendo Ze, ancien Directeur de la CRTV (Cameroon Radio and Television, 1988-2005), et ministre délégué au Ministère de la communication (2004-2007).

⁴¹ Nadine Machikou, « Utopie et dystopie ambazoniennes : Dieu, les dieux et la crise anglophone au Cameroun », *Politique africaine*, Art 2018/2 n° 150, p. 119.

⁴² *Ibidem*

ce stade de revendications plus ou moins pacifiques, l'on est encore en face de ce qu'on pourrait qualifier de « problème anglophone ».

Cependant, face à ces revendications pacifiques pour l'essentiel, les manifestants anglophones vont subir une répression féroce soutenue de la part des autorités et des forces de sécurité et de la défense. Ce sera alors le début de la crise anglophone qui se poursuit encore jusqu'à ces jours, ayant déjà enregistré de lourdes conséquences pour l'Etat camerounais.

Ces stratégies mobilisées jusqu'ici renseignent sur la forme de démocratie en place au Cameroun : une démocratisation autoritaire.

III. Du tripatouillage constitutionnel et électoral

Dans leur traité de droit paru en 1757, intitulé : *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle, appliquée à la conduite et aux affaires des Nations et des souverains*, Vattel et Emer, au sujet de la constitution de l'Etat, écrivent : « le règlement fondamental qui détermine la manière dont l'autorité publique doit être exercée est ce qui forme la Constitution. En elle se voit la forme sous laquelle la Nation agit en qualité de corps politique; comment et par qui le peuple doit être gouverné, quels sont les droits et devoirs de ceux qui gouvernent ». ⁴³ La constitution donc, dans un Etat de droit, la règle la plus élevée de l'ordre juridique, située au sommet de la hiérarchie des normes. Elle constitue une charte, un ensemble de lois qui régleme le fonctionnement des institutions, en définissant les droits et les libertés des citoyens, l'organisation et la séparation des pouvoirs. Dans un régime dit démocratique, l'accession au pouvoir passe par l'élection présidentielle. Il en résulte alors un lien étroit entre tripatouillage constitutionnel et électoral dans la mesure où le premier donne au second les moyens de sa réalisation. Cette relation s'observe en permanence dans les affaires politiques de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne à l'instar du Cameroun.

⁴³ Emer Vattel, *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle, appliquée à la conduite et aux affaires des Nations et des souverains*, chapitre III, 1757, par. 27, cité par Aubert J-F, « la constitution, son contenu, son usage », Die Deutsche Bibliothek, p. 18, disponible en ligne sur :

file:///C:/Users/JAMES/Desktop/M2%20ETUDES%20Ints.Szeged/Dossier%20m%C3%A9moire/AUBERT-La%20Constitution%20son%20contenu%20son%20usage.pdf

III.1- Révisionnisme constitutionnel et confiscation du pouvoir

Bien qu'il puisse exister quelques cas d'exception où la constitution a été révisée pour une fin utile au progrès démocratique et du multipartisme – ce qui est le cas par exemple de la révision de la constitution sénégalaise par la loi du 16 mars 1976 qui a rompu avec l'imposition de fait d'un parti unique⁴⁴, cette pratique est devenue depuis le début du 21^e siècle, une stratégie redoutable de la confiscation du pouvoir dont se servent sans modération certains chefs d'Etats aux aspirations dictatoriales. Ils y font généralement recours pour légitimer leur longévité au pouvoir, et conforter la perpétuation de leur régime politique en conférant un fondement juridique à leur présidentialisme. Ainsi, « *réviser la constitution apparaît le plus souvent en Afrique comme un moyen de contourner les normes constitutionnelles déjà en vigueur. Il s'agit tantôt d'éliminer un adversaire politique, d'allonger le mandat présidentiel, ou encore de modifier la clause de limitation de mandat* ». ⁴⁵ On parle dans ce cas de figure de « *tripatouillage constitutionnel* » dans la mesure où une telle pratique contribue à fausser le jeu politique, en rendant la tâche de conservation de pouvoir ou de règlement de compte politique facile au régime en place.

Le révisionnisme constitutionnel revêt un caractère « *déconsolidant* » au sein des pays de l'Afrique francophone, dans la mesure où il « *porte atteinte aux avancées démocratiques en mobilisant le texte constitutionnel pour l'accomplissement de visées personnelles* ». ⁴⁶ Selon le journal *Le monde Afrique*, onze chefs d'Etat africains ont changé leur constitution depuis 2000 pour rester au pouvoir. ⁴⁷ Il s'agit de ceux : des Comores (en 2018), du Rwanda (en 2015), de la République du Congo (en 2015), du Burundi (en 2018), du Zimbabwe (en 2013), de Djibouti (en 2010), de l'Algérie (en 2008), du Cameroun (en 2008), de l'Ouganda (en 2005), du Tchad (en 2005), du Togo (en 2002), du Burkina Faso (où la tentative de

⁴⁴ Mouhamadou Ndiaye, « La stabilité constitutionnelle, nouveau défi démocratique du juge africain », *Annuaire internationale de justice constitutionnelle*, Année 201, 33-2017, p. 667, https://www.persee.fr/doc/aijc_0995-3817_2018_num_33_2017_2608

⁴⁵ *Ibidem*, p. 669

⁴⁶ *Ibidem*

⁴⁷ *Le monde Afrique*, « Depuis 2000, onze chef d'Etat africains ont changé leur Constitution pour rester au pouvoir », disponible en ligne sur: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/24/depuis-2000-onze-chefs-d-etat-africains-ont-change-leur-constitution-pour-rester-au-pouvoir_6023936_3212.html

modification de la constitution a échoué sous l'effet du soulèvement populaire qui a contraint Blaise Compaoré à l'exil en 2014), du Malawi (où l'initiative révisionniste s'est heurté à l'opposition des Eglises), de la RDC (où Joseph Kabila a entrepris de se maintenir au pouvoir à l'issu de son second mandat en 2016). Il faut remarquer que la quasi-totalité de ces changements constitutionnels concernent les dispositions relatives à la durée du mandat des chefs d'Etats. Elles surgissent le plus souvent à la fin d'un mandat présidentiel censé marquer la transition politique, et offrent alors une nouvelle possibilité juridique au président sortant, souvent au pouvoir depuis les indépendances, d'être candidat à sa propre succession. Le cas du Cameroun nous intéresse particulièrement dans cette étude.

En effet, dans un élan de démocratisation de la vie politique camerounaise, la constitution de 1996, adoptée sous la houlette du parti au pouvoir prévoyait une limitation du nombre de mandats du chef de l'Etat. En son Article 6 alinéa 2, elle stipule que « le président de la République est élu pour un mandat de sept (7) ans renouvelable une fois ». Ainsi, ayant été réélu en 2004 pour un nouveau septennat, la fin du mandat du président Biya était en 2011. Cependant, en 2008, il entreprit de réviser la constitution pour se maintenir au pouvoir. Dans cette optique, la nouvelle version de l'Article 6 alinéa 2 stipule que « le président de la République est élu pour un mandat de sept (7) ans. Il est rééligible ». L'adoption de ce projet de loi par une Assemblée nationale largement dominée par les députés du RDPC⁴⁸ a donné un nouveau souffle de vie politique à la carrière du président Biya. Cet évènement, tel que le décrit Pigeaud Fanny,⁴⁹ a causé la mort de plusieurs dizaines de personnes qui ont manifesté contre l'adoption d'un tel projet par un gouvernement qui restait indifférent face à la vie chère et aux conditions socio-économiques difficiles des populations ; et va finalement éteindre les derniers espoirs nourris en 1982 par le tout nouveau chef d'Etat, d'une transition démocratique du pouvoir au Cameroun.

Il se pose le problème de la séparation véritable des pouvoirs dans les pays de l'Afrique subsaharienne en général et au Cameroun en

⁴⁸ Ces derniers occupaient 153 des 180 sièges à l'époque. Ce chiffre est aujourd'hui de 152 suite aux dernières élections législatives du 9 février 2020.

⁴⁹ Fanny Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Ed. Karthala, 2011.

particulier. Ici, l'Assemblée nationale qui est l'organe chargé de l'exécution des lois est constituée à plus de 80% des députés du régime au pouvoir. Aussi, sur le plan judiciaire, c'est le chef de l'Etat qui nomme les juges. Ces derniers ont à cet effet, une obligation morale d'obéir et même de participer à l'implémentation de son projet de pérennisation au pouvoir.

Une autre composante de la démocratisation autoritaire tout aussi pertinente est la fraude électorale.

III.2- Fraude électorale et déstabilisation des partis d'opposition

Le RDPC s'appuie sur la fraude électorale pour anéantir toutes les chances de l'opposition d'accéder au pouvoir par la voie des urnes.

De façon générale, la fraude électorale est une stratégie politique mise en place par un parti pour dominer la compétition électorale. Elle se traduit par des pratiques déloyales qui s'inscrivent tout au long du processus électoral. Il s'agit, en effet, d'une grave violation du droit des peuples à l'autodétermination. Elle s'assimile à « *toute action menée en violation de la loi en vue de favoriser un candidat ou une liste de candidats au détriment des autres. Elle est aussi considérée comme toute manipulation ou mauvaise interprétation de la loi en vue de favoriser un candidat ou la liste d'un parti politique durant une élection* ». ⁵⁰ Cette pratique n'est pas un privilège exclusif des pays africains ou du Cameroun en particulier. Elle est universelle car se révèle un peu partout dans le monde selon des formes, des modalités et des degrés variables.

La fraude électorale s'enracine dans l'histoire politique du Cameroun depuis l'instauration du parti unique. Malgré la restauration du multipartisme et la tentative de démocratisation dans les années 1990, toutes les élections organisées ont été, selon la plupart d'observateurs nationaux et internationaux, entachées de nombreuses irrégularités traduisant les intentions de fraude électorale. ⁵¹ De ce point de vue, l'élection n'est qu'une « *corde électorale* » que le RDPC offre à l'opposition pour se pendre. Cette pratique se manifeste en trois phases : les fraudes en phase pré-électorale, en phase électorale et en phase post-électorale.

⁵⁰ Fondation Friedrich Ebert, *Prévenir et lutter contre la fraude électorale au Cameroun : Manuel pratique*, Editions CLE, Yaoundé, 2012, p. 9

⁵¹ *Ibidem*.

Les fraudes en phase pré-électorale

La fraude s'étend à partir de la période préparatoire du scrutin. Son implémentation passe généralement par : l'allocation de la majorité des circonscriptions dans les zones favorables au parti au pouvoir, l'entretien du flou en ce qui concerne la date exacte de l'élection, le refus d'inscrire sur les listes électorales, l'inscription multiple sur les listes électorales, le refus de délivrer un récépissé à un électeur après inscription, l'insuffisance d'information envers le public sur le processus de la part d'ELECAM, non production des cartes d'électeurs, la production des cartes ne répondant à aucune inscription sur une quelconque liste électorale, la production de plusieurs cartes pour un même électeur, le choix des centres de vote difficilement accessibles au public, le non affichage ou affichage tardif des listes électorales, le non affichage ou affichage tardif des listes des bureaux de vote.⁵² Nous nous limiterons à l'analyse des cas les plus fréquents.

- *l'allocation de la majorité des circonscriptions dans les zones favorables au parti du régime en place :*

Cette stratégie tire sa légitimité de l'article 149 alinéas 2 du code électoral, qui confère au Président de la République, le pouvoir du décret sur le découpage spécial de certaines circonscriptions, du fait de leur situation particulière. Le régime au pouvoir n'hésite donc pas de saisir ce privilège pour ouvrir les circonscriptions électorales dans des zones qui lui sont favorables en termes d'électeurs. Ce qui permet de compenser le déficit dans certaines zones où son électorat est faible. Cette technique consiste également à créer des bureaux de vote de façon continue, même jusqu'à la veille du scrutin, comme ce fut le cas en 2007, avec l'ouverture de 60 circonscriptions électorales à moins d'un mois des élections législatives et municipales. De même, l'ouverture des bureaux de vote dans les zones du Nord-ouest et du Sud-ouest (NOSO) aux dernières élections présidentielles était perçue aux yeux de l'opposition comme un moyen illégal pour le RDPC de truquer les résultats, compte tenu des difficultés pour les citoyens de se rendre dans leurs lieux de vote respectifs.

⁵² *Ibidem*, pp. 14-21

- *l'inscription multiple d'un même électeur sur les listes électorales et la production de plusieurs cartes pour un même électeur :*

Ces stratégies consistent à inscrire un électeur plusieurs fois sur la même liste d'électeurs, ou alors faire figurer son nom sur plusieurs listes différentes. Cette approche est une violation de l'article 73 alinéa 1 du code électoral qui stipule que « nul ne peut être inscrit sur plus d'une liste électorale ou plusieurs fois sur la même liste ».⁵³ Cette multi inscription d'un même électeur sur des listes électorales favorise la fabrication de plusieurs cartes d'électeurs pour ce dernier, en modifiant certains éléments de son identification, lui donnant ainsi la possibilité d'effectuer plusieurs votes dans différents bureaux de vote à la faveur du parti au pouvoir durant le scrutin. Selon de nombreux témoignages recueillis lors de nos entretiens, cette pratique frauduleuse est récurrente qui contribue au gonflement des scores du RDPC pendant les élections. Durant l'élection présidentielle d'octobre 2018, certains électeurs ont été soupçonnés ou surpris en flagrant délit d'effectuer un double vote. Ces inscriptions multiples relèvent généralement d'une conspiration de la part des membres d'ELECAM, qui est largement contrôlé par le président de la République, avec qui il semble ne former qu'un même corps : « *Paul Biya – Elécam* ».⁵⁴

- *production des cartes fictives ou ne correspondant à aucune inscription sur une quelconque liste électorale :*

Une telle approche vise souvent à croître le pourcentage de vote du RDPC. Elle se traduit par une augmentation du nombre d'électeurs fictifs à travers la production de cartes qui ne correspondent à aucune identité. Ce qui est une violation de l'Article 85 alinéa 3 du code électoral qui dispose que « les cartes électorales ne peuvent être délivrées aux intéressés qu'au vu de la carte d'identité de chaque titulaire ou du récépissé portant date, lieu et numéro d'inscription ». Pendant la phase électorale, cette stratégie, bien préparée en amont, permet aux agents du régime au pouvoir qui coordonnent le déroulement de vote dans certains bureaux, de faire voter

⁵³ Elécam, Code électoral, <http://www.electionpassport.com/files/Cameroon-Electoral-Code-French.pdf>

⁵⁴ Cameroun, bureau de vote dans les camps militaires : la leçon d'arithmétique électorale de Biya à l'opposition, <https://cameroonvoice.com/news/2018/08/03/cameroun-bureaux-de-vote-dans-les-camps-militaires-la-lecon-d-arithmetique-electorale-de-biya-a-l-opposition/>

des non-inscrits sur les listes électorales au profit de leur parti. Cette technique est confortée : soit par le non affichage volontaire des listes électorales à l'entrée de certains bureaux de vote, afin d'empêcher toute possibilité de vérification des noms de ceux qui votent. Soit par la création des bureaux de votes fictifs dans certains centres de vote lors la phase électorale. Ces derniers sont ainsi enregistrés de façon officielle, mais ne connaissent pas un déroulement réel d'opérations électorales, et servent de réservoir pour le trucage du suffrage.

-Le choix de bureaux de vote difficilement accessible ou non ouvert au public :

Cette stratégie consiste à implanter les bureaux de vote dans des lieux d'influence où l'expression de la liberté de vote des électeurs est influencée par la présence d'un certain nombre de leaders de parti au pouvoir, qui sont susceptibles d'exercer une influence psychologique sur les votants. Il s'agit donc d'une forme d'intimidation qui se traduit par le droit de regard des uns sur le libre arbitre électoral des autres. Le plus souvent il s'agit des chefferies, des domiciles privés, des camps militaires, les lamidos, entre autres ; qui représentent autant de lieux sous le contrôle du gouvernement. En l'occurrence, en 2018, les partis politiques de l'opposition ont dénoncé la localisation des bureaux de vote dans les casernes militaires. Ce qu'ils assimilaient à une tentative d'intimidation des électeurs dans le cadre du contrôle rigoureux de leur vote qui était préconisé comme stratégie de sécurisation et de fiabilisation des résultats du scrutin.

Les fraudes en phase électorale

Celles-ci peuvent être regroupées en deux grandes catégories : les fraudes liées aux opérations de vote et les fraudes liées au dépouillement.⁵⁵

Pour ce qui est des fraudes liées aux opérations de vote, l'on peut énumérer : le non-affichage des listes devant le bureau de vote, l'existence de bureaux de vote fictifs, la présence de bureaux de vote dans des lieux non ouverts au public, l'absence ou l'insuffisance du matériel électoral, le déplacement des urnes vers des destinations inconnues ou non éclairées,

⁵⁵ Fondation Friedrich Ebert, *Op. Cit.*, pp. 29-34

coupure volontaire d'électricité à la tombée de la nuit le jour de vote, l'achat de votes, l'autorisation du droit de vote aux électeurs illégaux, le soutien du vote multiple à un électeur qui possède une fausse identité. Pour les fraudes liées au dépouillement, elles consistent généralement en l'expulsion des représentants de certains partis politiques ou candidats afin de les priver du droit de contrôler le scrutin ; la défense des électeurs de participer au dépouillement.

Les fraudes post-électorales

S'il est vrai qu'elles sont moins nombreuses que les formes précédentes, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles restent aussi dangereuses pour ce qui est de l'impact négatif sur l'intégrité du scrutin. Ces fraudes consistent principalement en la modification des procès-verbaux, la corruption des membres de la commission communale de vote, le rejet des recours, l'annulation fantaisiste et cavalière des élections⁵⁶. Ainsi, les principaux partis de l'opposition dont le MRC de Maurice Kamto, ont saisi le Conseil Constitutionnel au lendemain de la présidentielle de 2018, pour dénoncer de nombreuses irrégularités ayant accompagné le déroulement des élections. Dix-huit requêtes en annulation totale ou partielle de cette élection ont été introduites. Toutefois, « irrecevable » fut la réponse du Conseil Constitutionnel à seize plaintes post-électorales qui portaient pour l'essentiel sur la modification des procès-verbaux par les partisans du parti au pouvoir, la corruption des électeurs, les votes fictifs,⁵⁷ le refoulement ou brutalisation des représentants des partis de l'opposition dans certains bureaux de vote, la crise anglophone. Ce contentieux post électoral a été l'occasion pour l'opposition de dénoncer la mainmise du parti au pouvoir sur la démocratie au Cameroun, en soulignant le fait que les membres du Conseil Constitutionnel étaient non seulement nommés par le président Biya, mais qu'ils étaient également des membres influents, pour la plupart, du parti au pouvoir. Une telle affinité remettait en cause, avant toute chose, la neutralité et l'objectivité de tout jugement rendu par

⁵⁶ Fondation Friedrich Ebert, *Op. Cit.*, pp. 49-51

⁵⁷ Le président du parti politique (UNIVERS) ayant investi le candidat Cabral Libii à cette élection s'écriait sur les plateaux de télévision de Vision 4 après avoir vu le nom d'un membre de sa famille décédé bien avant les élections, être figuré parmi les votants : « comment un mort peut-il voter ? », demanda-t-il.

cet organe selon Maurice Kamto, qui récusait environ huit juges de cette cour.⁵⁸

Les différentes fraudes électorales susmentionnées sont pour l'essentiel confortées par des controverses du code électoral dont les partis de l'opposition n'ont cessé de dénoncer. Ces derniers dont : Maurice Kamto (Mouvement pour la Renaissance du Cameroun, MRC), Cabral Libii (Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale, PCRN), Joshua Osih (Social Democratic Front, SDF), Hermine Patrice Tomaino Ndam Njoya (Union Démocratique du Cameroun, UDC), Pierre Kwemo (Union des Mouvements Socialistes, UMS), ont récemment pris la ferme résolution de faire front commun pour parvenir à une révision des dispositions⁵⁹ du code électoral qui entravent la compétition politique. Cette résolution s'est matérialisée par la signature d'un traité conjoint le 31 mars 2021, la mise en place d'un secrétariat technique,⁶⁰ et la tenue d'une conférence de presse le 1^{er} avril à Yaoundé, dans le but d'informer le public du travail collectif pour la réforme consensuelle du système électoral qui s'effectue désormais :

« Nous, partis politiques signataires du présent communiqué, avons décidé de travailler ensemble dans un cadre républicain inclusif, avec toutes les parties prenantes du jeu démocratique, afin de mettre en place un système électoral nouveau ou amendé pour la stabilité et la prospérité de notre pays », déclare la coalition.

En réaction à cette initiative de l'opposition, le parti au pouvoir, le RDPC, a réagi délibérément à travers un communiqué signé de son secrétaire national à la communication, Jacques Fame Ndong, laissant entendre que le code électoral en question ne subira aucun changement en dehors d'un vote à l'assemblée nationale. Et eu égard au déséquilibre des rapports de forces qui pèsent en faveur du parti au pouvoir au sein de cette institution, les chances d'assister à l'aboutissement de cette initiative sont faibles.

⁵⁸ Pour illustration, l'épouse du président du Conseil constitutionnel, est député du RDPC, de même pour Emmanuel Bondé, membre du Conseil constitutionnel faisant parti du comité central du RDPC et/est membre du bureau politique du RDPC.

⁵⁹ L'opposition revendique par exemple, l'instauration du bulletin unique dans les urnes, afin de limiter la corruption des électeurs.

⁶⁰ Ce secrétariat est chargé de recevoir, aux fins d'exploitation, toutes les contributions venant des acteurs désireux de participer à cette dynamique, à travailler ensemble (partis politiques, organisations ou personnalités de la société civile).

Conclusion

L'objectif de cet article était d'analyser les stratégies qui ont permis au président Biya de se maintenir au pouvoir malgré la libéralisation politique des années 1990, les vives oppositions et les soulèvements populaires allant à son encontre. Ainsi, qu'il s'agisse de la fraude électorale, du recours à la répression, du clientélisme ou du don électoral (la politique du ventre), du révisionnisme constitutionnel, tout cela participe de l'autoritarisme démocratique qui produit un effet de confiscation du pouvoir politique au Cameroun. Ces stratégies constituent ce que Michel Foucault qualifie de « *technologies de pouvoir* », qui sont autant de procédés fabriqués, perfectionnés, transmis, reconduits, imités, adaptés et appliqués dans des contextes socio-politiques particuliers afin de prévenir et contrôler tout risque de perturbation du pouvoir établi. L'immobilisme politique se traduit ainsi au Cameroun par la capture de la trajectoire de la démocratisation libérale. La démocratie camerounaise s'apparente alors à un « janus », une démocratie biface qui présente deux faces différentes ; celle de la démocratie d'un côté (face externe) et de la dictature de l'autre (face interne) : c'est donc une démocratie ; un mirage démocratique.

Cependant, en prenant un peu de recul au-delà de tout ce qui précède, l'on devrait reconnaître, d'une manière ou d'une autre, la superpuissance politique du RDPC et de son leader, Paul Biya. Car en effet, « ne dure pas au pouvoir qui veut, dure qui peut », disait-il. Etre parvenu à confisquer les commandes de l'ordre social et politique, à se maintenir au pouvoir durant près de quatre décennies dans un pays qui compte environ 27 millions d'habitants, et dont l'une des principales caractéristiques est sa multiethnicité, traduit non seulement une maîtrise de la population, mais surtout la compétitivité du parti au pouvoir. Dans le même temps, cela invite à questionner les raisons de l'échec des partis de l'opposition à créer des dynamiques favorables au renversement du pouvoir dans un contexte de compétition politique.

Bibliographie

1. Amnesty International (2020): *Cameroun, détentions arbitraires et tribunaux militaires, dernier épisode de la répression contre les opposants*, 9 décembre
2. Bayart, Jean-François (1989), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris : Fayard, Nouvelle édition 2006
3. Bertolt, Boris (2019), *Main basse sur la démocratie. Secrets d'un complot contre Maurice Kamto*, Independently published
4. Cameroun – bureau de vote dans les camps militaires : la leçon d'arithmétique électorale de Biya à l'opposition, <https://cameroonvoice.com/news/2018/08/03/cameroun-bureaux-de-vote-dans-les-camps-militaires-la-lecon-d-arithmetique-electorale-de-biya-a-l-opposition/>
5. Eboko, Fred ; Awondo, Patrick (2018), « L'Etat stationnaire, entre le chaos et la renaissance », "Politique africaine", 2018/2 n° 150
6. Elécam, Code électoral, <http://www.electionpassport.com/files/Cameroon-Electoral-Code-French.pdf>
7. Fondation Friedrich Ebert (2012), *Prévenir et lutter contre la fraude électorale au Cameroun : Manuel pratique*, Editions CLE, Yaoundé.
8. Guèye, Babacar (2009), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Le Seuil « Pouvoir »*, 2 n° 129
9. Jişa, Simona ; Mişcoiu, Sergiu ; Malela, Buata (dir.) (2018), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris : Editions du Cerf.
10. Jişa, Simona ; Mişcoiu, Sergiu ; Diarra, Modibo (dir.) (2021), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris : Editions du Cerf.
11. *Le Monde Afrique*: "Depuis 2000, onze chef d'Etat africains ont changé leur Constitution pour rester au pouvoir", disponible en ligne sur: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/24/depuis-2000-onze-chefs-d-etat-africains-ont-change-leur-constitution-pour-rester-au-pouvoir_6023936_3212.html

12. Machikou, Nadine (2018), « Utopie et dystopie ambazoniennes : Dieu, les dieux et la crise anglophone au Cameroun » ; *Politique africaine*, Art 2018/2 n° 150
13. Mateş, Roxana (2021), « Cameroun : analyse de la littérature sur la crise sécessionniste anglophone », in Simona Jişă, Sergiu Mişcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris : Editions du Cerf, 43-59.
14. Mauss, Marcel (1923), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *l'Année sociologique*, seconde série, 1923-1924
15. Mbembe, Achille, « Une économie de prédation. Les rapports entre la rareté matérielle et la démocratie en Afrique subsaharienne », *Foi et Développement*, 241, 1-8
16. Mbembe, Achille (2017), « Au Cameroun, le crépuscule d'une dictature à huis clos », *Le monde Afrique*, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/10/09/au-cameroun-le-crepuscule-d-une-dictature-a-huis-clos_5198501_3212.html,
17. Mişcoiu, Sergiu (2012), *Au pouvoir par le Peuple! Le populisme saisi par la théorie du discours*, Paris : l'Harmattan.
18. Mişcoiu, Sergiu ; Hygin Kakäï ; Kokou Folly Hetcheli (eds.) (2015), *Recul démocratique et néo-présidentialisme en Afrique centrale et occidentale*, Edité par Institutul European
19. Mişcoiu, Sergiu; Kakdeu, Louis-Marie (2021), „Authoritarian clientelism: the case of the president's 'creatures' in Cameroon “, in *Acta Politica*, No. 1, Vol. 56, 1-29.
20. Ndiaye, Mouhamadou (2018), « La stabilité constitutionnelle, nouveau défi démocratique du juge africain », *Annuaire internationale de justice constitutionnelle*, Année 2018, 33-2017.
21. Ntwali Nantondo, Valéry (2021), « Gouvernance philanthropique et conservation du pouvoir en Afrique », 23 p. Dans : Joël Baraka Akilimali et Trésor Makunya Muhindo (2021) : *L'Etat africain et la crise postcoloniale. Repenser 60 ans d'alternance institutionnelle et idéologique sans alternative socioéconomique*, Paris : L'Harmattan
22. Owona Nguini, Éric Mathias (2017), « La gouverne politique et institutionnelle du Cameroun à l'épreuve de la démocratie pluraliste : de la démocratisation-janus », *Enjeux*, n° 52, 2017, 10-17

23. Owona Nguini, Éric Mathias ; Menthong Hélène-Laure (2018), « « Gouvernement perpétuel » et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018) », *Politiques africaines*, 2018/2 n°150, 97-114
24. Pigeaud, Fanny (2011), *Au Cameroun de Paul Biya*, Ed. Karthala
25. Popper, Karl (1979), *La société ouverte et ses ennemis*, Paris : Ed. Seuil, tome 1, 101-107
26. Présidentielle 2018, 20 partis politiques soutiennent Paul Biya, <https://www.crtv.cm/2018/07/presidentielle-2018-20-partis-politiques-soutiennent-paul-biya/>
27. Socpa, Antoine (2000), « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », *Cahiers d'Etudes africaines*, Editions de l'EHESS
28. Tagne, Jean Bruno (2019), *Accordée avec fraude. De Ahidjo à Biya, comment sortir du cycle des élections contestées*, Ed. du Sahel
29. Vattel, Emer (1757), *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle, appliquée à la conduite et aux affaires des Nations et des souverains*, chapitre III, par. 27, cité par Aubert J.F
30. Ziegler, Jean (1980), *Retournez les fusils ! Manuel de sociologie d'opposition*, Seuil

